

PREFECTURE DE LA SARTHE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

La consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la commune du Mans, en vue de la construction de deux maisons individuelles, suite à la demande présentée par M. Philippe GEORGET, a été organisée du 14 février au 28 février 2018 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2018-0044 du 12 février 2018.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.